



Le marais filtrant expérimental est un succès

André Lévesque, président 418-722-9637

Le marais artificiel intégré au milieu naturel et d'une superficie d'environ 1 100 m², aménagé dans le ruisseau au sud-ouest du lac à l'Anguille, s'est très bien implanté. Un débitmètre installé en amont mesure en continu le volume d'eau entrant lequel fait partie des mesures d'évaluation des résultats dont l'établissement de la quantité en poids du phosphore que le marais filtre ou capture chaque jour.

Abaissement de la concentration en phosphore

Les analyses effectuées durant l'été démontrent que le marais filtrant expérimental est très efficace. Le marais abaisse en moyenne de 50% la concentration en phosphore dans l'eau et jusqu'à 75% en période d'étiage (sécheresse estivale).

Réduction de la turbidité

Des contrôles ont eu lieu aussi en regard de la turbidité. Par exemple un de ces contrôles, tenu en septembre dernier après quelques périodes de très fortes pluies, nous indique 16 de turbidité à l'entrée, soit une eau très trouble, et 4 à la sortie du marais, soit une eau beaucoup plus claire.

Impact positif sur le pH de l'eau

Des analyses ont démontré aussi un pH de 4 à l'entrée du marais, indiquant une eau très acide, pour ensuite enregistrer un pH de 7,5 à la sortie, soit une eau redevenue neutre grâce à l'effet des plantes et des microorganismes du marais filtrant expérimental.

Ce marais filtrant à écoulement horizontal de surface fait partie des volets expérimentaux du Projet pilote de restauration du lac à l'Anguille. À première vue, le marais filtrant est une méthode de traitement efficace pour entre autres piéger le phosphore et cette méthode peut être considérée comme innovatrice et très prometteuse. Ce projet et le suivi scientifique se prolongent jusqu'en 2013.

Les résultats : un plaidoyer pour la préservation des marais naturels

Les résultats démontrent que les marais sont des habitats qui jouent un rôle essentiel dans l'épuration naturelle des eaux. Il est donc primordial de conserver ces milieux, que ce soit sur les terres publiques ou privées, en évitant les actions contribuant à leur dégradation ou à leur disparition.